



HAL
open science

Avis du comité de rédaction de **Population et Sociétés**

Anne Goujon, Lionel Kesztenbaum, Bruno Masquelier, Gilles Pison,
Clémentine Rossier, Laurent Toulemon, Mathieu Trachman

► **To cite this version:**

Anne Goujon, Lionel Kesztenbaum, Bruno Masquelier, Gilles Pison, Clémentine Rossier, et al.. Avis du comité de rédaction de *Population et Sociétés*. 2021, pp.7. hal-03330092v1

HAL Id: hal-03330092

<https://hal.science/hal-03330092v1>

Submitted on 31 Aug 2021 (v1), last revised 8 Sep 2021 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Population & Sociétés

Réunion du comité de rédaction du 27 août 2021

Avis du comité de rédaction¹ sur la critique par un chercheur de l'article paru dans le numéro 565 de *Population et Sociétés*

Avis résumé

Dans un document intitulé « Prénoms des descendants d'immigrés en France : Essai de reproduction d'un article scientifique » déposé sur l'archive ouverte HAL en août 2021, Jean-François Mignot conteste certains des résultats de l'article « Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? » de Baptiste Coulmont et Patrick Simon paru dans le numéro 565 de *Population et Sociétés* (en avril 2019) et demande que cet article soit « rétracté ».

Un examen du document de Jean-François Mignot fait apparaître de grandes faiblesses scientifiques. Tout d'abord, sur la question de l'éventuelle présence dans l'enquête Trajectoires et origines (enquête TeO) d'enfants rapatriés parmi les enfants d'immigrés (c'est-à-dire la 2^e génération), il effectue un glissement de l'étonnement au doute, puis à la présomption d'erreur, puis à la correction de ces erreurs avec une méthode non justifiée, pour arriver à une certitude et à une redéfinition des enfants d'immigrés qui exclut ceux qui sont les plus proches de la population majoritaire, le tout sans démonstration convaincante. Il produit ensuite des résultats alternatifs sur ce nouveau champ, qu'il nomme à tort « reproduction au plus près ». En construisant un échantillon alternatif d'où sont exclus les immigrés du Maghreb les plus éloignés de la culture « arabo-musulmane », et leurs enfants nés en France, le texte augmente mécaniquement la part de ceux qui ont des prénoms « spécifiques » à cette culture.

Ensuite, sur la question de la construction de l'identité des petits-enfants d'immigrés, le document fait des choix méthodologiques différents de ceux de l'article de Baptiste Coulmont et Patrick Simon, en attribuant une identité unique à chaque petit-enfant, privilégiant celle de la lignée paternelle dans les cas d'appartenance multiple (par exemple, deux grands-parents immigrés espagnols et deux grands-parents immigrés magrébins). Dans l'article de *Population et Sociétés*, un petit-enfant peut être à la fois d'origine espagnole et magrébine, il appartient alors aux deux « groupes d'origine » et son prénom est comptabilisé dans les deux groupes. Là encore, le choix de l'auteur du document critique le conduit à étudier un échantillon différent, duquel ont été exclus les enfants de couples mixtes, les plus proches de la culture

¹ Anne Goujon, Lionel Kesztenbaum, Bruno Masquelier, Gilles Pison, Clémentine Rossier, Laurent Toulemon et Mathieu Trachman

« majoritaire », ce qui renforce mécaniquement la part de ceux ayant reçu des prénoms « spécifiques ».

Au final, les écarts de résultats entre l'article publié et le document le critiquant, loin d'être le résultat d'erreurs ou de manquements dans le premier, sans même parler de fraudes ou d'omissions délibérées, tiennent, dans leur grande majorité, à une double sélection de l'échantillon opérée par le second : la première, illégitime à nos yeux au regard du protocole de l'enquête, exclut des enfants de migrants culturellement différents et présentés, à tort, comme des enfants de rapatriés, alors que le protocole d'enquête a été particulièrement vigilant sur ce point ; la seconde tient au choix d'affecter une et une seule identité (dite « dominante ») à chaque petit-enfant. Ce document pose quelques questions intéressantes et soulève des points complémentaires à l'étude publiée dans *Population et Sociétés*, qui mériteraient d'être discutés et développés plus largement. Le ton véhément et les accusations et insinuations multiples en affaiblissent malheureusement l'intérêt.

Avis détaillé

1. Contexte

Population et Sociétés a publié dans son numéro 565 d'avril 2019 un article intitulé « Quels prénoms les immigrés donnent-ils à leurs enfants en France ? » de Baptiste Coulmont et Patrick Simon. Dans un document intitulé « Prénoms des descendants d'immigrés en France : Essai de reproduction d'un article scientifique » déposé en août 2021 comme « Pré-publication, Document de travail » sur l'archive ouverte HAL, Jean-François Mignot conteste certains des résultats de l'article de *Population et Sociétés* et demande que cet article soit « rétracté ».

La directrice de l'Institut national d'études démographiques, directrice aussi de la publication, a demandé son avis au comité de rédaction de *Population et Sociétés* sur le document de Jean-François Mignot. Le comité de rédaction a pour cela procédé à son examen pour en évaluer la qualité scientifique. Concernant les insinuations et les accusations que contient le document, qui appellent sans doute réponse, le comité de rédaction n'en a pas fait l'examen détaillé considérant que ces aspects sont moins de son ressort.

2. Les trois éléments principaux de construction des résultats

Le prénom comme indicateur d'intégration ne pose pas de problème

L'encadré de l'article de *Population et Sociétés* (ci-après « article ») présente le « score de distance » et se réfère à la littérature sociologique utilisant le prénom comme indicateur d'appartenance culturelle, sans en discuter la pertinence. C'est compréhensible dans un article de *Population et Sociétés*, même si on aurait pu souhaiter un peu plus de précisions, par exemple sur les situations de prénoms multiples (qui ne sont pas non plus évoquées dans le document critique - ci-après « document »). Plus généralement on ne sait pas grand-chose de la construction de la typologie et on en est réduit à faire confiance aux auteurs, dont l'un est spécialiste des prénoms et connu (comme le remarque le document) pour donner libre-accès à ces méthodes ; l'indicateur « score de distance » fondé sur la répartition des lieux de naissance des parents est clairement décrit et convaincant concernant la question de

recherche. Surtout, les développements présentés dans le chapitre 6 du document souligne la très grande fiabilité de la classification mobilisée dans l'article et l'auteur du document conclut que, « [u]ne fois expurgée de leurs erreurs de recodage, cette nomenclature de l'INED concorde globalement bien avec une autre nomenclature conçue indépendamment, et ces nomenclatures sont globalement conformes aux connaissances établies en onomastique. Confiant dans la fiabilité de cette nomenclature de l'INED, je l'utilise dans les chapitres suivants. ». Dit autrement, la divergence entre les résultats des deux textes ne s'explique nullement par des choix de codage des prénoms.

Le champ des immigrés n'inclut pas les rapatriés

Dans l'enquête Trajectoires et origines (enquête TeO) les immigrants et leurs enfants² sont distingués selon que l'immigrant (Ego pour G1, un parent pour G2, un grand-parent pour G3) est français de naissance ou non. Les rapatriés et autres anciens expatriés ne sont donc pas inclus dans le groupe des immigrés mais dans le groupe majoritaire. Pour s'en assurer, un protocole spécifique a été mis en place au moment de la collecte avec l'ajout d'une question supplémentaire pour les individus dont les parents sont nés français en Algérie : « Au moment de l'indépendance ou dans les années qui ont suivi, votre père [mère] a 1) pris la nationalité du pays devenu indépendant (ou la double nationalité), 2) est resté français, 3) était déjà décédé, 4) n'était pas encore né, 9) ne sait pas ». Lors de la passation du questionnaire pour les enfants d'immigrés, les personnes qui ont répondu que leur père ou mère né français en Algérie était resté français à l'indépendance, l'entretien était interrompu et le questionnaire abandonné. Ce sont ainsi plus de 3000 personnes enfants de « rapatriés » ou enfants de Français nés à l'étranger qui ont été rencontrés et qui n'ont pas donné lieu à un questionnaire complet car ils n'ont pas été pris à tort pour des enfants d'immigrés³.

Dès lors, la distinction faite par le document à partir d'une série de critères sur la religion, la langue ou encore la réponse à « on me voit comme un français » conduit tout simplement à supprimer du groupe des enfants d'immigrés ceux qui sont les plus proches de la population majoritaire, pour faire apparaître artificiellement le groupe comme plus « étranger ». Le document produit alors (chapitres 7 et 8) une série d'analyses « alternatives » qui font masse mais sont toutes fausses puisque l'exclusion de certains enfants d'immigrés (notamment les fameux « Nicolas ») est injustifiée.

Les petits-enfants peuvent avoir plus d'une origine

Le cœur de l'article de *Population et Sociétés*, et élément central de la controverse, porte sur les prénoms donnés à la G3, c'est-à-dire aux petits-enfants d'immigrés – personnes dont au moins l'un des grands-parents est un immigré, notamment du Maghreb ou d'Europe du Sud,

² Les personnes nées en France qui sont enfants d'immigrés sont dénommées dans cet avis « enfant d'immigré » ou « enfant » tout court, ou « G2 » (sachant que les immigrés constituent la G1), et non « descendant d'immigré » ou « descendant » tout court comme dans l'article de *Population et Sociétés* ainsi que le document critique de JF Mignot. Dans le langage courant, le terme « descendant » ne distingue pas les générations et inclut les enfants (G2), petits-enfants (G3), arrière-petits-enfants (G4), etc. Utiliser ce mot pour désigner les seuls enfants d'immigrés (G2) est source confusion surtout quand on s'intéresse non seulement aux enfants, mais aussi aux petits-enfants, et dans de futures analyses peut-être aux arrière-petits-enfants..., et qu'on évoque comme dans cet avis les descendants au sens courant de toute personne ayant un ascendant immigré – en remontant leurs chaînes d'ascendance on trouve un ou plusieurs ancêtres immigrés.

³ Ces informations sont données par l'ouvrage de référence sur l'enquête TeO (Cris BEAUCHEMIN, Christelle HAMEL, Patrick SIMON (dir.). *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*. Paris : INED éditions, 2016, 624 pages)

tandis que leurs deux parents sont nés Français ou nés en France. La difficulté ici est que ces groupes ne sont pas mutuellement exclusifs : tout individu a, potentiellement, quatre grands-parents et donc de une à quatre « origines ». Dès lors, comment classer ceux qui ont à la fois un grand-parent immigré du Maghreb, un grand-parent immigré d'Europe du Sud et un grand-parent né en France ? Il s'agit d'un débat méthodologique important. Les auteurs de l'article de *Population et Sociétés* ont choisi de classer tous les petits-enfants dans l'ensemble des origines qu'ils possèdent : le prénom d'un descendant de grands-parents espagnols et magrébins sera à la fois comptabilisé dans les groupes « a au moins un grand-parent espagnol » (ce qui est vrai) et dans le groupe « a au moins un grand-parent magrébin » (ce qui est tout aussi vrai)⁴.

Le document fait un choix différent : il assigne une et une seule origine (« dominante ») aux petits-enfants des immigrés, celle du ou des grands-parents immigrés lorsqu'ils ont la même origine, celle du grand-père paternel lorsqu'il y a plusieurs origines parmi les grands-parents, et, dans le cas où ce grand-père paternel ne serait pas immigré, celle du grand-père maternel. Il s'agit d'une procédure de classification exclusive qui réduit la diversité des ascendances. À nouveau, la conséquence de ce choix est de diminuer l'importance des descendants de couples mixtes (les plus proches de la population majoritaire) et donc de faire apparaître le groupe des immigrés comme plus « étranger ».

En résumé, la clé pour comprendre la différence entre les résultats avancés par les deux textes tient à la présence et à la spécificité des couples mixtes : plus proches de la population majoritaire dans leur pratique culturelle (langue ou religion), ils donnent aussi plus fréquemment un prénom « majoritaire » à leur descendant (enfant ou petits-enfant). En choisissant de les exclure par deux procédures différentes (exclusion des individus identifiés comme trop proches de la population majoritaire, et donc considérés comme de « faux » immigrés, et assignation d'une seule identité à chaque petit-enfant), qui se renforcent mutuellement, le document réduit mécaniquement la proximité entre les petits-enfants d'immigrés et le groupe majoritaire. On aboutit alors à un raisonnement en partie circulaire : on constate que, parmi les immigrés magrébins et leurs enfants, certains sont proches de la population majoritaire, en lien avec des trajectoires (personnelles et familiales) particulières. C'est suspect : ils ne peuvent pas être à la fois immigrés ou enfants d'immigré et se comporter comme des natifs, on choisit donc de les exclure, ce qui conduit à construire un sous-groupe des immigrés magrébins homogène et plus distant de la population majoritaire. On étudie alors ses pratiques culturelles (comme l'attribution du prénom) et on constate qu'elles sont différenciées de celles de la population majoritaire. La pratique culturelle est simultanément une règle de classement (d'exclusion d'une partie du groupe) et l'objet de l'analyse.

Pourtant, le rôle et la particularité des couples mixtes et de leurs enfants dans le phénomène analysé est un résultat très intéressant qui renvoie à la diversité de l'immigration, des immigrés et de leurs trajectoires (migratoires, maritales, etc.). Il aurait pu être mieux valorisé et mobilisé pour souligner les limites de l'interprétation produite par les auteurs de l'article de *Population et Sociétés*. Concernant le document critique, non seulement il ne le fait nulle part dans ses 357 pages, mais son auteur ne s'aperçoit même pas des causes de la divergence

⁴ On peut regretter que la façon dont les groupes d'origine ont été constitués pour les petits-enfants, qui est expliquée dans la réponse apportée le 26 août par les auteurs de l'article de *Population et Sociétés*, ne le soit pas dans l'article lui-même. Certes, il n'est pas possible d'expliquer la méthodologie de façon détaillée dans un article de 4 pages destiné à un large public (voir [bulletin Population et Sociétés](#)). Mais elle aurait pu être fournie dans un document méthodologique séparé accessible via un lien indiqué dans l'encadré de l'article.

de ses résultats, obnubilé par l'idée de démontrer la fausseté de l'article. À l'inverse, la figure 2 de l'article fait bien la distinction pour les G2, cite la proportion d'enfants (G2) ayant grandi dans une famille mixte et évoque le fait que les enfants originaires du Maghreb sont plus souvent en couple avec un.e immigré.e que les enfants originaires d'Europe du Sud.

3. De nombreuses erreurs et des accusations diffamantes

Des erreurs grossières

Yanis et Nicolas. L'auteur du document s'étonne de ne pas connaître d'enfants d'immigrés maghrébins prénommés Nicolas. Cette présomption, renforcée par les réponses de mystérieux « experts des migrations » (page 4) conduit l'auteur à une hypothèse : des enfants de rapatriés figureraient dans l'échantillon. C'est une grossière erreur, d'après la méthodologie de l'enquête publiée (voir ci-dessus). La vérification avec les prénoms des proches est inopérante (voir le tableau du document page 28) : le fait que les frères et sœurs de Nicolas aient eux aussi des prénoms majoritaires ou internationaux ne prouve en rien que ce sont des enfants de rapatriés, mais tout simplement que les parents ont fait le même choix pour leurs enfants successifs. Quant aux parents de Nicolas (on ne dispose que de 11 parents pour 11 enfants, quid des couples mixtes ?) il y a quand même 3 parents avec un prénom arabo-musulman (et on ne dispose d'aucun prénom de grand-parent). Le deuxième élément de vérification, la combinaison de quatre critères (page 5) conduit à éliminer non pas les enfants de rapatriés (déjà éliminés dans l'enquête), mais le sous-groupe des immigrés maghrébins le plus à même de donner un prénom majoritaire à ses enfants :

- (i) l'enquêté qui est immigré (G1) ou enfant d'immigrés (G2) du Maghreb se déclare « plutôt d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée que « on le voit comme un Français »,
- (ii) dans son enfance ses parents originaires du Maghreb ne lui parlaient ni arabe ni berbère,
- (iii) aucun de ses parents originaires du Maghreb ni (iv) lui-même n'est musulman.

D'après ces critères, 9/11 des Nicolas seraient non pas des « petits-fils de pieds-noirs », comme le suppose à tort l'auteur, mais des immigrés maghrébins qui ne se déclarent pas musulmans, qui ont été élevés en français et disent qu'on les voit comme français. En excluant ces répondants de l'échantillon, l'auteur diminue artificiellement la proportion de « Nicolas » au profit de Karim et Nassim et l'argument (faux, comme on l'a vu) selon lequel les G3 sont plus souvent des descendants de rapatriés car leurs grands-parents sont âgés, est purement rhétorique. À l'inverse ils se prénomment plus souvent Nicolas tout simplement parce que leurs parents et eux-mêmes sont « proches de la population majoritaire » au sens des critères i-iv ci-dessus. L'auteur semble considérer comme impossible qu'un enfant d'immigré d'origine Algérienne (G2) puisse ne pas être musulman, élever ses enfants en français, se considérer comme français et le revendiquer dans une enquête comme l'enquête TeO. Notons que ces Nicolas sont peut-être des descendants d'immigrés maghrébins d'origine espagnole ou italienne (voir l'annexe page 351), mais cela est une autre hypothèse que l'on pourrait peut-être tester.

Le texte critique opère alors un glissement. On part de critères permettant de supposer que certains descendants d'immigrés sont peut-être des descendants de rapatriés ; on constate que ce groupe est proche de la population majoritaire. Puis, au lieu de s'interroger sur

l'hétérogénéité du groupe des descendants d'immigrés maghrébins, on exclut les immigrés et leurs enfants qui sont proches de la population majoritaire pour ne garder qu'un sous-groupe plus éloigné (musulmans, élevés en arabe ou en berbère, considérant qu'« on ne le voit pas comme français »), on appelle cette suppression la correction d'erreurs (page 39) et on construit des faits alternatifs appelés « reproduction au plus près » (pages 39 à 59) alors qu'ils sont construits sur un champ différent sans preuve convaincante, pour ôter tout doute dans le résumé (page 44 : « La plupart des « Nicolas » du tableau de Coulmont et Simon (2019, p. 3) ne sont pas des petits-fils d'immigrés du Maghreb, mais des petits-fils de pieds-noirs. » ; « Une fois les immigrés du Maghreb et leurs descendants dissociés des pieds-noirs et de leurs descendants, il apparaît que... »). L'accumulation de résultats fait masse, alors que l'homogénéité du sous-groupe restant à partir des critères i-iv ne prouve en aucune façon que les descendants d'immigrés exclus des analyses sont des descendants de rapatriés.

Des critiques injustifiées

La critique faite à la figure 1 (chapitre 9 résumé page 6) est tout à fait étrange : « La figure 1 de l'article présente des résultats sélectifs, ce qui nuit à la connaissance des faits et biaise l'image globale qui s'en dégage. Si, depuis la fin des années 1940, de moins en moins de prénoms attribués en France sont « français », ce n'est pas seulement — comme le montre la figure 1 — parce que le groupe « majoritaire » attribue de moins en moins de prénoms « français » (au profit de prénoms « internationaux ou anglophones »), mais aussi — ce que cette figure 1 ne montre pas — parce que le groupe « minoritaire » (composé des immigrés, des natifs des DOM et de leurs enfants) attribue lui aussi de moins en moins de prénoms français (au profit de prénoms « arabo-musulmans »), et parce que ce groupe « minoritaire » devient démographiquement de plus en plus important au fil du temps. »

Or la figure 1 ne présente pas la disparition des prénoms Français et leur remplacement par d'autres parmi l'ensemble des naissances, mais seulement le fait que, pour la population majoritaire, le choix des prénoms s'élargit, ce qui pose problème pour identifier les prénoms « français » et justifie le score de distance ; une évolution, nullement spécifique à la France, qui est d'ailleurs présentée en détails dans le document, p. 167 à 173. Cette figure est parfaitement adaptée au propos et ne répond en effet pas à une question que les auteurs ne posent pas.

Enfin, les chapitres 10 (rétractation) et 11 (erreur de bonne foi) pourraient se retourner contre leur auteur : il devra peut-être rétracter son propre texte et il aurait pu s'interroger lui-même sur le fait qu'il peine à reproduire certains résultats, sans poser comme interprétation le fait que l'absence de transparence immédiate vaut preuve de fraude. Il aurait surtout pu vérifier plus avant si les conditions de collecte ont pu laisser « échapper » des enfants de rapatriés et les classer à tort comme enfants d'immigrés, et envisager d'autres interprétations des résultats. Ici nous sortons de l'évaluation scientifique et, jusqu'à plus ample informé, nous ne pouvons qu'ignorer ces pages, même si la virulence du chapitre 11 appelle probablement une réponse des auteurs de l'article incriminé ou de l'Ined.

La conclusion présente l'agenda de l'auteur, et on ne peut que déplorer que les conditions d'un dialogue scientifique n'aient pas pu se mettre en place. Il suffit ici de noter que si l'auteur du document l'avait fait lire par des experts de l'enquête Te0 il aurait tout de suite vu que les pieds-noirs ne font pas partie de l'échantillon des immigrés. Son annexe 8 n'apporte guère d'éléments concrets sur ce point.

Remarques sur le statut du document

Tout d'abord, le mode de transmission du document déposé sur HAL inspire la plus grande méfiance : envoi en nombre, notamment à la moitié des chercheurs de l'Institut national d'études démographique et aux présidents ou présidentes de ses conseil scientifique, conseil d'administration et commission d'évaluation. L'objectif est clairement de dénonciation. Le texte est par ailleurs envoyé sans aucun filtre : pas de relecture semble-t-il par des collègues, pas d'évaluation, pas de réponse des auteurs.

Ensuite, le texte expose publiquement un ensemble de courriels et d'échanges d'informations sans le consentement des auteurs, ces échanges étant présentés de manière partielle et partielle : l'auteur ne dit pas ce que le référent déontologie du CNRS lui a répondu ; il ne répond pas à la distinction faite par Henri Leridon, référent intégrité scientifique pour l'Ined (entre reproduction et réplique) ; et il pose des accusations sans preuve (page 3, « l'encadré méthodologique de l'article (page 2) accumule les inexactitudes et les omissions »).

Enfin, le mélange dans le document d'éléments scientifiques et d'autres relevant probablement de la diffamation rend sa lecture désagréable et affaiblit le propos.

Conclusion

Ces débats concernent des questions centrales pour comprendre l'intégration des immigrés.

Ce qui frappe pourtant à la lecture du document, c'est l'absence d'objectifs et de problématique scientifiques autres que la remise en cause des résultats de l'article de *Population et Sociétés* : les choix méthodologiques sur l'assignation d'une ou plusieurs identités, la diversité des immigrés magrébins ou le rôle des couples mixtes et de leurs enfants constituent indéniablement des questions intéressantes et les résultats entrevus ici auraient pu être développés et valorisés. Mais ce n'est jamais fait car l'objectif du document est précisément de supprimer cette diversité et complexité, quitte à refuser les résultats obtenus à partir des données. En guise de conclusion, le texte offre cette injonction un peu prétentieuse (p. 7) :

« Si la recherche en sciences sociales doit aider à éclairer le débat public et à lutter contre certaines idées colportées par des militants de tous bords, c'est en apportant aux citoyens des arguments factuels, fondés sur une méthode scientifique dénuée d'idéologie. »

On ne saurait mieux dire.

Pour le comité de rédaction,



Gilles Pison
Rédacteur en chef
29 août 2021